Délibération N°2022-33

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20220905-DCM2022-33-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 août 2022

Date de la convocation :
26/08/2022

Date d'affichage :
26/08/2022

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois d'août, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés : BILLET Anne, DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à PAPON Anne-Laure), FRANKE Véronique (pouvoir donné à DENIS Daniel), LARONCHE Ludovic, LECLERC Marie-Joëlle (pouvoir donné à MABIRE Isabelle), LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à GUERARD Roland), POREE Thierry.

Délibération n° 2022-33 : approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Eglise, le 30 août 2022.

Le Maire

MAIRIE DE ST-PIERRE-EGLISE R.F. (Manche)

Daniel DENIS